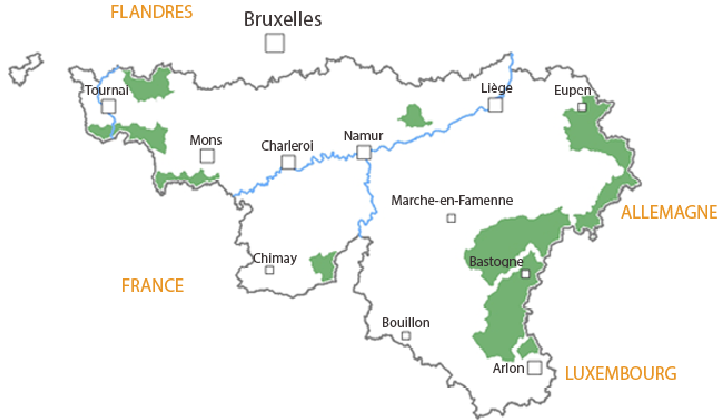


PROTECTIONS DES SITES NATURELS



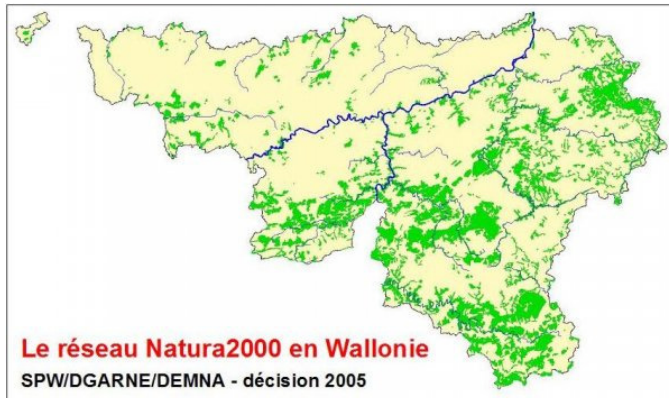
Parc Naturels

- Territoire rural d'au moins **5.000 hectares** d'un seul tenant
- Haut intérêt biologique et géographique
- **Protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social**
- Pas de mesures de protection directe, mais seulement un plan de gestion
- 9 Parcs Naturels en Wallonie: 315.000 ha ou 18% du territoire wallon – depuis 1985

Objectif: Trouver l'équilibre entre milieux naturels et activités humaines

Sites Natura 2000

- Réseau Européen
- Protéger un certain nombre de **populations d'espèces et des biotopes considérés comme importants à l'échelle européenne**
- L'ensemble du réseau concerne 220.000 ha ou 13% du territoire wallon



Le réseau Natura2000 en Wallonie

SPW/DGARNE/DEMNA - décision 2005



Objectif: Protection des milieux naturels

Réserves naturelles

- Le rôle d'une réserve naturelle est strictement la conservation de la nature.
- Une réserve naturelle est généralement limitée à quelques ares ou quelques hectares.
- Aucune activité humaine, à l'exception des travaux d'entretien, ne peut y être entreprise.
- L'ensemble des réserves concernent 11.000 ha ou 0,65% du territoire wallon

...dont les Zones humides d'intérêt biologique (ZHIB)

- Étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est statique ou courante
- La valeur écologique et scientifique est reconnue
- Interdit de cueillir, d'endommager ou de détruire les espèces végétales ainsi que de chasser, capturer ou perturber les espèces animales sauf espèces dont la chasse ou la pêche est autorisée.
- 10% des réserves naturels (1107 ha)

